

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÎLES DU PACIFIQUE (1907-1908) phosphates

Société française des îles du Pacifique
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 juillet 1907)

Suivant acte revu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 21 mars 1907, il a été établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société française des îles du Pacifique.

Cette société a pour objet principal toutes recherches et exploitations de carrières et de mines de toute espèce sur le territoire des îles françaises et de protectorat français dans l'océan Pacifique. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 1^{er} des statuts.

La durée de la société a été fixée à 20 années.

Le siège social est à Paris, 28, rue de Châteaudun [SCAC].

Le capital social est de 125.000 fr. divisé de 1.000 actions de 125 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées intégralement.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations à long terme, remboursables par voie de tirage au sort, à concurrence de 100 000 fr.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre.

Les publications légales ne renferment aucune stipulation relative à l'époque et au mode de convocation en assemblées générale.

Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; 5 % du capital versé et non amorti à titre de premier dividende aux actions ; 10 % du solde des bénéfices. après les prélèvements ci-dessus, reviendront. à titre de rémunération, au conseil d'administration. Ensuite il sera prélevé telle portion que l'assemblée jugera convenable à porter, soit à la réserve extraordinaire, soit au report à l'exercice suivant. Le surplus sera distribué aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Bernard Thomas Balding, demeurant 11, Ravenzcrift Park, High Barnet, Hertfordshire (Angleterre) ; Ebenezer Cagford, Huntsland Crawley Down, Sussex (Angleterre) ; Jules Mesnier [SCAC], boulevard Haussmann, 153, Paris ; Eugène Salles, rue Sylvabelle, 25, Marseille ; Albert Taraud ¹, avenue Victor-Hugo, 72, Paris ; et Hermann Voss, 15, Leadenhale Street, Londres, E. C. — *Affiches Parisiennes*, 18 avril 1907.

Étienne TOUZE
et l'origine de la Société des Phosphates de Makatéa
par Patrick O'Reilly
(*Journal de la Société des océanistes*, tome 8, 1952. pp. 277-281)

¹ Albert Taraud (1862-1922) : président fondateur de la Société de mines et de produits chimiques. Voir [encadré](#).

.....
Albert Goupil [beau-frère d'Étienne Touze] repartit pour Makatéa, afin de commencer les tractations avec les propriétaires y résidant. Peu de jours après arriva à Papeete, un yacht à vapeur, le *Thyrian*, portant une mission anglaise représentant la Société française des îles du Pacifique qui venait explorer les archipels et rechercher les îles phosphatées. Cette mission était composée de : MM. Arundel, Coxon Ellis et son fils Morgan Ellis. Elle était une émanation de la « Pacific Phosphate Company Limited », déjà exploitante des îles Océan et Nauru, et dont M. Arundel était le vice-président.

Un contrat ayant été rapidement établi avec ces Messieurs, il fut immédiatement arrêté avec eux qu'un voyage à Makatéa serait exécuté et qu'on y retrouverait Albert Goupil.

Touze fut détaché officiellement par le Gouverneur auprès de la mission et M^e Auguste Goupil accepta de prendre place à bord. Le lendemain, ils avaient la confirmation de la découverte : l'île était phosphatée.

Touze put, sans trop de difficultés, convaincre le chef de l'expédition du *Thyrian* qu'il n'avait pas eu vent de ses projets par des indiscretions, que sa priorité était indiscutable, et que seul un concours fortuit de circonstances les avait fait se rencontrer avec les mêmes intentions à Makatéa.

Les projets de contrats juridiquement rédigés par M^e Goupil furent acceptés par MM. Arundel et Ellis père et fils ; et le *Thyrian* poursuivit une expédition qui devait, du reste, se montrer infructueuse.

.....

DISSOLUTION

Société française des îles du Pacifique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 novembre 1908)

Décision de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} octobre 1908. — Liquidateurs nommés : MM. Léon Bertrand [SCAC] et Félix Gorchs-Chacou [SCAC]. — *Affiches Parisiennes*, 20 octobre 1908.

Suite :

[Compagnie française des phosphates de l'Océanie.](#)